

# Commune de CHOUX – JURA

## Procès-verbal du conseil municipal du 23/09/2025

<b>Elu (e)</b>	<b>Présent(e)</b>	<b>Absent(e)</b>	<b>Excusé(e) si pouvoir à préciser</b>	<b>Secrétaire de séance</b>
<b>Membres du Conseil Municipal :</b>				
Mme Josette Piers, maire	X			
Mme Françoise PERRIN, 1 <sup>ère</sup> adjointe	X			
Mme Florine CHESNAIS, 2 <sup>ème</sup> adjointe	X			
Mme Marie-Noëlle HUMBERT	X			
M. Clément MERCIER			X	
M. Laurent MERMET-AU-LOUIS	X			X
M. Pascal MICHEL	X			
M. Paul POLIS			X	
M. Michel RAMBERT	X			

**Ouverture de la séance 18H30**

### **ORDRE DU JOUR :**

Approbation du PV du conseil municipal du 25.07.2025

### **Délibérations :**

- Budget communal : décision modificative n°1,
- Bail M. Mouleyre parcelle ZH57,
- Bail de chasse 2026,
- Convention de déneigement,
- Elagage des tilleuls autour de l'église,
- Location temporaire du hangar pour stationnement caravane,
- EAU : RPQS 2024 : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service,
- SIDEC : réfection toiture de l'église : validation APD et sollicitations subventions,

### **Questions & informations diverses**

Approbation du PV du conseil municipal du 25.07.2025 : à l'unanimité des **présents**

### **Délibérations :**

#### **- Budget communal : décision modificative n°1 :**

##### Désignation

##### Augmentation sur crédits ouverts

D 62878 : Remb. frais à des tiers	31 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	31 000.00 €
R 7022 : Coupes de bois	31 000.00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diverses	31 000.00 €

**Vote : 7 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION**

#### **- Bail M. Mouleyre parcelle ZH57 :**

La Commune de CHOUX propose de renouveler le bail de loisirs à Monsieur MOULEYRE Jean-Louis qui accepte sur une superficie totale, indiquée ci-dessous, la parcelle ci-après désignée :

- Section ZH n° 57 d'environ de 10 000 m <sup>2</sup> exceptée la petite surface se trouvant de l'autre côté du chemin rural et sur le Crêt
---

Entendu l'exposé du maire,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à 7 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION**

Décide de RENOUVELER le bail décrit ci-dessus pour une période de 5 ANNEES à compter du 01.11.2025 pour s'achever le 31.10.2030 (pièce jointe en annexe) pour un loyer annuel de 120 € (cent vingt euros).

Autorise Madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

- **Bail de chasse 2026 : M. laurent Mermet-Au-Louis quitte la séance**

Madame le maire rappelle la délibération du 25 novembre 2021 fixant le tarif du bail de chasse pour les années 2022, 2023 et 2024, et rappelle que le tarif 2024 était de 610 €

Vu la délibération du 17 septembre 2024 établissant le tarif du bail de chasse pour l'année 2025 à 640 €

Après délibération, il est décidé à **6 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :**

- d'établir le bail de chasse à l'AICA
- de maintenir le montant du bail pour l'année 2026 à 640 €
- d'inscrire les crédits au BP 2026
- d'autoriser madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire

- **Convention de déneigement :**

RAPPELANT la délibération du 15 septembre 2020 concernant la convention de déneigement avec M. CLERC Florian,

RAPPELANT la délibération du 18 novembre 2022 concernant la convention de déneigement avec M. CLERC Florian, un avenant accepté (considérant l'augmentation du tarif du carburant)

Vu la proposition de M. CLERC Florian du 23 septembre 2025 : une rémunération sur la base de 95 € HT de l'heure et une astreinte à 3 000 € HT du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 30 avril 2026.

Vu l'exposé du maire,

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à 7 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE**

ACCEPTE la proposition de convention de déneigement avec M. CLERC Florian, pour une rémunération de 95€ HT de l'heure, et une astreinte de 3 000 € HT du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 30 avril 2026, convention renouvelable 3 fois.

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

- **Elagage des tilleuls autour de l'église : décision reportée**

- **Location temporaire du hangar pour stationnement caravane :**

Vu la demande de Mme PELLET Stéphanie du 11 septembre 2025,

Entendu l'exposé du maire,

Après délibération à l'unanimité des membres présents il est décidé :

**à 6 VOIX POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION**

- D'ACCEPTER la demande de Mme PELLET Stéphanie,
- DE FIXER à 180 € le prix de la location temporaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 31 mars 2026,
- D'AUTORISER Madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

- **EAU : RPQS 2024 : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service** :

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE à 7 VOIX POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de CHOUX pour l'année 2024.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

*Rapport consultable sur demande en mairie*

- **SIDEC : réfection toiture de l'église : validation APD et sollicitations subvention : décision reportée**

Réunion de travail 24/10/2025 avec le SIDEC

**Questions & informations diverses**

- Rapport 2024 du SYDOM du Jura transmis par mail aux habitants le 23/09/2025, *consultable en mairie sur demande*.
- PLUi et PADD : à délibérer en octobre (débat sans vote)
- Cérémonie du 11 novembre en préparation
- SPANC : à l'étude : assainissement de la salle des fêtes : quelles sont les possibilités ? Consultation des entreprises.
- Lieu intergénérationnel /aire de jeux : espace René Blanc : présentation de la plaque commandée.
- Elections municipales : 15 & 22 mars 2026.  
*Date limite pour l'inscription sur la liste électorale : 06 février 2026.*
- Projet éolien à Belleydoux
- Courrier de M. Chesnais Yannick sur le projet de DECI aux Cernois demandant une visite des élus sur site. Date à convenir.
- Intervention du Géomètre : Rue de la plume et montée du Quer d'Amu,
- Demande de Mme Emilie Point pour l'installations de jardinières en bord de route, avis du Conseil Départemental à demander.
- Situation EAU été, rappel de l'étude de M. VACELET.

Fin de la séance : 21H00

Mme Josette PIERS, maire



M. Laurent Mermet-Au-Louis, secrétaire de séance



PV approuvé lors de la séance de conseil municipal du 13/11/2025